Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
14/12/18	28/12/18	2018-3683

1. Intitulé du projet

Création de serres multichapelles au lieu dit «La Marjoletterie »
Commune de Saint Julien de Concelles - 44450

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SCEA des VIOLETTES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur PETARD Yohann

RCS / SIRET : 3 2 3 3 2 6 0 7 4 0 0 0 3 2

Forme juridique : SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
39°	Création de 1 lot de serres multichapelles sur une surface de 25 200 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de serres multichapelles en matière plastique. Le lot sera constitué de 2 blocs de 13 chapelles chacun.
La présentation du projet est réalisée à travers l'annexe n°4.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier est le développement technico-économique de SCEA des VIOLETTES
La mise en place des cultures sous serres Grand Abris Plastique (GAP) permet une croissance plus rapide des plantes par l'augmentation des températures à l'intérieur des serres. Les structures permettent aussi à l'exploitant de diminuer les apports d'eau,de fertilisants,et d'intrants. Les doses sont apportées au plus près des plantes et en quantité adaptée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de conception est réalisée par une équipe pluridisciplinaire d'architectes et bureau d'études techniques spécialisés :
- cabinet d'architectes Atelier 14 (permis de construire au titre de l'urbanisme)
- cabinet CADEGEAU (Etude loi sur l'eau)

Les travaux seront réalisés par l'entreprise serres JRC.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. La SCEA des VIOLETTES cultivera des cultures maraîchères : mâches et jeunes pousses de salade.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Dossier Loi sur L'eau suivant l'article R 214-1 du code de l'environnement.
Permis de construire suivant l'article R431-16 du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Lots de serres multichapelles	2 lots
Nombre de Chapelles plastiques	26 chapelles
Surface des serres multi-chapelles	25 200 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu dit la Marjoletterie
Commune de Saint julien de Concelles
44450 Sèvre et Loire

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 1° 4 1' 2 8 "46 **Lat.** 4 7° 2 6' 2 7 "02

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	**Oui**	**Non**	**Lequel/Laquelle ?**
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Pas de zone humide recensée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Et pas de zone humide détectée suivant l'arrêté de 2009 portant sur la délimitation des zone humides

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Commune concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation(PPRI): PPRI Loire Amont : secteur situé en zone CEC 1 (Aléa fort dans des sites à enjeux ou aléas moyen ou faible quels que soient les enjeux) Approuvé le 12/03/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Projet situé à 280 m au sud-est du site Natura 2000 (Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de cé et ses annexes) (ZPS FR5212002)(ZSC FR5200622)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les apports en eau nécessaires aux cultures seront prélevés dans la Loire
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone aménagée ne présente pas d'espace boisé classé (art L.130 du Code de l'Urbanisme) ou d'éléments de paysage à préserver (art L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme) Le site d'étude n'est pas concerné par un biotope remarquable. Il ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques rares et/ou protégées en application de l'article L. 411-1 à 7 du code de l'environnement
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le site ne présente pas de sensibilité particulière au niveau environnemental, et de biotope et biocénose remarquable
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Localisation du projet sur une parcelle agricole cultivée en cultures maraîchères.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Commune concernée par le PPRI Loire Amont (Zone CEC 1 : Aléa fort dans des sites à enjeux ou aléas moyen ou faible quels que soient les enjeux)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Circulation de véhicules, liée à l'activité de maraîchage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La phase de réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ce sont des nuisances temporaires et de faible intensité. Les périodes de fonctionnement s'échelonneront le jour, hors des périodes de congés habituels (août). Les réglementations sonores doivent être respectées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Le terrassement sera réalisé à l'aide d'engins de chantiers type pelle à chenille. Aucun tir de mine n'est réalisé dans le cadre des travaux
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet vers le milieu superficiel : fossé En adéquation avec le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Estuaire de la Loire, un bassin de rétention et un dispositif de régulation connexe à celui-ci, seront ainsi prévus afin d'écrêter et réguler les écoulements générés par le projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier de viabilisation produira des déchets qui seront éliminés suivant leur classement (Déchet Inerte, Déchet Inerte Banal, et Déchet Dangereux).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'activité maraîchère en plein champ est remplacée par des cultures maraîchères sous serres froides.(Grands Abris Plastique)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le règlement du PPRI (daté du 12/03/2001) Loire-amont spécifie que les activités agricoles et maraîchères localisées au sein du secteur CEC1 doivent continuer à être exploitées.
Aucun exhaussement ne sera réalisé au sein de la zone destinée à recevoir le projet de serres.

Un bassin de régulation sera crée afin d'écrêter et réguler les écoulements générés par le projet conformément au dossier loi sur l'eau.
Des haies de type bocager seront crées sur les pourtours du projet afin de limiter l'impact visuel de celui-ci sur les habitations et l'environnement proche.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Dans le cadre de son développement économique, la SCEA des Violettessouhaite mettre en place un lot de serres sur une surface globale couverte de 25 200 m^2. La production sous serres remplace les cultures maraîchères en plein champ situées sur le projet. L'objectif est de permettre une croissance plus rapide des végétaux et de diminuer les apports d'eau,de fertilisants, et d'intrants. Le projet a fait appel à un collège de cabinet d'études spécialisés afin d'intégrer les préoccupations liées aux aménagements et à l'environnement. Un permis de construire sera déposé. Le site ne présente pas de sensibilité environnementale particulière et se localise dans le contexte paysager essentiellement maraîcher. Il ne présente pas de richesse écologique particulière et les zones naturelles de biodiversité alentours seront préservées. Les rejets hydrauliques seront traités dans un bassin de régulation à créer. Des haies devront être planter afin de limiter l'impact visuel des serres.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à La Chapelle Basse Mer le, 27/12/2018

Signature